



INVESTIR dans la santé du lac Saint-Augustinça rapporte !

CBLSA - Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures - Phase II - FADM 2010

Voici la deuxième de cinq capsules d'information sur la renaturalisation des rives du lac Saint-Augustin - septembre 2011

UN RIVERAIN CONVAINCU !

Voici la vue sur le lac St-Augustin de la résidence de Nicolas Geoffroy-Brûlé, sur la 10e avenue. Nicolas a accepté de redonner à la nature quelques mètres de son terrain pour la protection du lac St-Augustin.



Le lac fait partie de son enfance, de ses racines. Nicolas sait aussi que le lac donne une valeur ajoutée à sa propriété, il ne veut donc pas le voir devenir un grand étang boueux et nauséabond. Nicolas comprend que le lac St-Augustin est dans un état avancé de détérioration et il connaît également les efforts qui sont mis en branle pour le sauver. Il est président du Conseil de bassin du lac St-Augustin (CBLSA) et il croit en sa cause ! Il est donc prêt à faire le sacrifice de quelques mètres de terrain pour la renaturalisation et le maintien d'une rive bien végétalisée qui, selon lui, est la responsabilité de tout riverain.

Quand la Ville de St-Augustin-de-Desmaures a mis à la disposition des riverains en 2010, des ressources matérielles et humaines pour la renaturalisation de leur rive, Nicolas n'a pas hésité. Sa rive était déjà partiellement végétalisée de façon naturelle, par la présence d'un massif de quenouilles, qui poussent dans les premiers centimètres du lac, en face de sa propriété.



Plutôt que de se battre contre les quenouilles, qui repoussent de plus belle quand on les coupe, Nicolas a choisi de les tolérer et de les inclure dans une zone tampon, entre le lac et l'aménagement de son terrain.

Il voulait une zone végétalisée d'aspect naturel et sans entretien. Il a donc accepté de délimiter la bande riveraine du reste de son terrain par une rangée d'arbres indigènes, des bouleaux. À mesure qu'ils grandiront, Nicolas coupera les branches du bas pour éviter que sa vue sur le lac ne soit cachée. Les arbres seront quand même très efficaces à filtrer les contaminants en raison de leur système racinaire bien développé.

L'écoconseiller de la Ville de St-Augustin-de-Desmaures lui a proposé de planter une variété d'arbustes indigènes (spirées, cornouillers et myriques) pour faire le lien entre le massif de quenouilles et la rangée d'arbres. Entre les végétaux plantés, Nicolas a choisi de laisser pousser la végétation herbacée à l'état naturel.

Durant l'été, on y retrouve des couleurs variées qui font le bonheur des insectes pollinisateurs et des oiseaux.

Il n'a pas l'intention de tondre sa bande riveraine ou de la désherber. Il ne taillera pas non plus les arbustes. C'est donc la loi de la nature qui prévaudra.

Les arbustes les mieux adaptés survivront aux conditions de compétition avec la végétation herbacée. Dans quelques années, cet écosystème atteindra un équilibre efficace pour protéger le lac.



Même sa pelouse est à entretien minimal !
Le trèfle y est roi, et Nicolas le garde à une hauteur régulière par la tonte.

Peu importe l'ampleur des efforts de renaturalisation des rives du lac, l'essentiel ... c'est de participer !!!

Bravo Nicolas !



Grâce à la bande riveraine sur son terrain, Nicolas est assuré qu'aucune rognure de gazon ne tombe dans l'eau du lac. Rappelons que les résidus de pelouse constituent de la matière organique fraîche qui, une fois dans l'eau, est décomposée par les micro-organismes, qui utiliseront l'oxygène dissous au détriment des poissons.

Saviez-vous que la quenouille est une plante de rive, bien adaptée aux conditions retrouvées un peu partout au Québec ? En massif, ses racines forment un important réseau d'épuration qui absorbe les nitrates et le phosphore dissous dans l'eau.
Le massif offre également une certaine protection de la rive contre l'érosion due aux vagues.